

COMPTE RENDU SOMMAIRE

De Mme SERGENT Odile et Mme BRYJA Sandrine, Conseillères Municipales
Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. Compte-rendu des commissions municipales :

a) Commission « Affaires Scolaires, jeunesse et sports »

COMPTE RENDU :

**3^{ème} Réunion de la commission « Affaires scolaires, jeunesse et sports »
Lundi 29 septembre 2008, 18 h 00, salle de réunion à la mairie**

Présents : Sandrine Bryja
Patrice Crette
Daniel Sonnette
Bruno Sujevic

Personne invitée : Anne Petot

Excusés : Michel Renard
Didier Voltz

1. Rentrée scolaire 2008-2009 :

A. Ecole Le Dauphin Bleu :

✓ Modification des horaires d'ouverture des portes d'entrée :

Afin d'éviter toute sortie inopportune de l'école d'un enfant ou toute intrusion étrangère au sein de l'établissement scolaire et dans une volonté de bon fonctionnement, les horaires d'ouverture des portes d'entrée de l'école du Dauphin Bleu sises rue Albert Deman sont les suivants :

En matinée :

- De 8h50 à 9h00.
- De 11h50 à 12h10 (Arrêt des cours à 12h00).

L'après-midi :

- De 13h20 à 13h30.
- De 16h20 à 16h40 (Arrêt des cours à 16h30).

En dehors de ces horaires, les portes d'accès à l'école sont fermées. L'accès à l'école se fait de ce fait par le portail bleu sis rue Jean Barbot (présence d'un interphone).

Un courrier à destination des parents a été donné pour information.

✓ A la rentrée scolaire 2008-2009, l'école compte six classes :

Classe de PS1/PS2 : Mme Bondoux.
Classe de MS/GS : Mme Brodau.
Classe de CP : Mme Barailler.
Classe de CP/CE1 : Mme Bonnet.
Classe de CE2/CM1 : Mme Jottreau.
Classe de CM1/CM2 : Mme Petot et Melle Cadet.
Ce qui représente un effectif de 149 élèves.

✓ Le dispositif d'aide individualisée est mis en place de 12h45 à 13h15 (A titre d'exemple, pour la semaine du 06 au 10 octobre, 27 élèves sont concernés).

✓ Mme Petot, directrice de l'école, fait part de problèmes techniques quant au fonctionnement du portail sis rue Jean Barbot. Le système de télécommande d'ouverture de portail n'est pas fiable et demande à être revu. Les membres de la commission ont constaté le dysfonctionnement de ce système d'ouverture.

D'autre part, Mme Petot précise que les téléphones installés ne couvrent pas tout le bâtiment de l'école. Le réseau n'est pas assuré de façon permanente sur l'ensemble de l'école, ce qui pose certaines difficultés pour être joignable à tout moment.

- ✓ Le nouveau mobilier (tables et chaises) a été installé pour la 6^{ème} classe.

B. Ecole Sainte Thérèse :

- ✓ Pour fluidifier la circulation et le stationnement rue Réaumur un aménagement a été effectué, à savoir une longueur de « zébra » supplémentaire pour les cars de transport scolaire ainsi qu'une ligne jaune d'interdiction de stationnement et d'arrêt au niveau du stop.
Un courrier à destination des parents a été donné pour information.
- ✓ A la rentrée scolaire 2008-2009, l'école compte quatre classes :
Classe de PS/MS : Mme Defois.
Classe de GS/CP : Mme Caillaud.
Classe de CE1/CE2 : Mlle Gadais.
Classe de CM1/CM2 : M. Caillaud.
Ce qui représente un effectif de 108 élèves.
- ✓ Le dispositif d'aide individualisée est mis en place de 8h00 à 8h45 les mardis et vendredi.
Actuellement 13 élèves sont concernés.

2. Transport scolaire municipal :

- ✓ Les membres de la commission proposent une information à destination des parents des deux écoles. L'objet de cette information est de préciser que l'utilisation du bus municipal dans le cadre du ramassage scolaire est sans frais pour les familles.
Les membres de la commission sont conscients que l'utilisation de ce bus peut être une réponse quant aux difficultés de circulation et de stationnement auprès de nos deux écoles.
Un courrier sera donné aux directeurs d'école pour communication auprès des familles.
Toute famille intéressée devra se faire connaître auprès de la mairie pour retirer un dossier d'inscription.

3. Défibrillateur, projet de lieu d'installation :

- ✓ Les membres de la commission sont conscients que le défibrillateur peut être nécessaire à tout moment, sur l'ensemble du territoire communal.
Des emplacements sont susceptibles de répondre au mieux à l'attente de chacun :
 - La Détente.
 - Le stade Jean Barbot.
 - L'office de tourisme.En fonction de certains événements, le défibrillateur pourrait être apporté sur le site.

Madame le Maire confirme que la réflexion doit être portée sur la localisation stratégique de ces équipements et ajoute qu'il serait bon également d'y prévoir une installation à l'EHPAD «Louis Crosnier».

A cet effet, Madame ACHELLE Françoise, membre du Conseil d'Administration du CCAS, informe le Conseil Municipal que le Centre Communal d'Action Sociale réfléchit également sur ce dossier.

b) Commission «Urbanisme, Cadre de vie »

COMPTE RENDU :

**Réunion de la commission « Urbanisme, Cadre de Vie »
Lundi 16 Octobre 2008, salle de réunion à la mairie**

Présents :

Guy VANTHUYNE
Jacques BRAY
Jacques FOUCHARD
Marie-Louise LEMOIGNIER
Jean-Claude BOILEAU

Proposition implantation des bancs accompagnés de poubelles urbaines sur la commune

- angle route de la dugeonnière et rue Fortunato (1)
- route de la dugeonnière (côté stade) : entrée ancien camping municipal (2)
- Moricq : place de la Liberté (3)
- Moricq : angle route de Moricq et rue de l'aubépin (4)
- route de La Roche sur Yon (côté garage Citroën) : petit parking face cité du Pilairon (5)
- rue de la maratte : square Maindron (6)
- place de la minée (7)
- angle route des conches et rue du pont du poiré (8)
- angle Route de Fontaine et avenue des cigales (petit espace vert) (9)
- angle route de Longeville et rue de la voûte (petit parking) (10)
- route de La Tranche (point du jour) : côté entrée des Tournesols (11)
- angle rue de la moulinette et de la rue des frênes (12)
- route des conches : stèle des Anglais (13)
- rue du champ Guérin : à étudier voir projet circulation (14)
- route de Fontaine : à étudier lors achèvement nouveau lotissement (15)

Le Conseil Municipal valide la proposition de la commission pour le budget 2009. Néanmoins, Monsieur BRAY Jacques regrette que tous ces bancs soient en fer. La pierre s'intègre mieux au paysage communal.

Monsieur VANTHUYNE Guy, Vice Président de la commission, souligne que ce mobilier urbain est plus facile à poser ou à déplacer et moins coûteux. Néanmoins, il n'écarter pas l'idée, que certains d'entre eux soient en pierre afin de mieux s'insérer à l'environnement.

II. Urbanisme : Infractions dans les lotissements, procédure de contrôle

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le nombre d'infractions en matière d'urbanisme est considérable. En cette fin de mois d'octobre 2008, suite aux contrôles effectués par la Subdivision de l'Équipement des Sables d'Olonne et la police municipale, plus de 70 infractions ont été répertoriées sur une même zone de lotissement.

Le Conseil Municipal doit examiner les modalités à définir pour le traitement des infractions au code de l'urbanisme recensées notamment pour les abris de jardin et clôtures.

Concernant les abris de jardin, il est envisagé que la Commune d'Angles recense ces structures non-conformes et dresse des procès verbaux de constat d'infractions en vue d'une saisine du Parquet en lui proposant de faire entendre les intéressés afin qu'ils produisent des justificatifs sur l'ancienneté des abris.

Concernant les clôtures, il est envisagé de modifier les règlements du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune d'Angles et des lotissements concernés, étant précisé que les règlements des lotissements sont plus restrictifs que celui du PLU.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre sera programmée prochainement avec chacun des Présidents des associations syndicales des lotissements afin de les informer de la procédure de modification du règlement envisagée destinée à mettre en compatibilité les règles des lotissements avec celles du document d'urbanisme.

Monsieur MONVOISIN Joël et Monsieur RENARD Michel, conseillers municipaux, demandent à ce que des courriers soient au préalable transmis à chacune des personnes concernées par ces infractions avant de les traduire devant le Procureur (la justice).

Madame le Maire souligne que la démarche se fera selon les règles administratives et juridiques en vigueur et qu'en tout état de cause, il est nécessaire d'optimiser les délais d'instruction.

De plus, elle ajoute que la rencontre programmée avec les Présidents de chaque lotissement a pour vocation de trouver un compromis.

Cette démarche de traitement d'infractions en matière d'urbanisme est une mission lourde, financée essentiellement par la Commune d'Angles. Le policier municipal, assermenté pour l'occasion, devra en grande partie se concentrer sur ce dossier au détriment d'autres missions.

Madame le Maire sensibilise le Conseil Municipal sur ce fait et demande aux élus à ce qu'une réflexion soit apportée sur l'éventualité de renforcer le service de la Police Municipale.

Monsieur VOLZ Didier, 1^{er} adjoint au Maire, déplore ce constat, résultante du transfert des compétences de l'Etat aux communes.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, considérant que ce dossier relativement important doit être appuyé par un consensus de l'assemblée, approuve sur le fond à l'unanimité les modalités qui seront mises en œuvre concernant le traitement des infractions au Code de l'Urbanisme recensées pour des abris de jardin et clôtures non-conformes.

III. Travaux Chemin Epinasse : avenant au marché

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer un avenant avec l'entreprise SCREG, titulaire du marché d'aménagement de voirie Chemin de l'Epinasse.

En effet des travaux supplémentaires sont nécessaires au bon déroulement du chantier. Ils comportent notamment 50 ml de canalisation de pluvial, le passage d'un diamètre 400 au diamètre 600 du réseau d'eau pluvial afin de pouvoir se raccorder à la conduite existante, une conduite eaux usées de diamètre 200 et un réseau de refoulement.

Le montant total de ces travaux est arrêté à 59 633 € HT, se décomposant comme tel : 23 663 € HT de travaux de réseau d'eau pluvial et 35 970 € HT de desserte assainissement.

Le Conseil Municipal, considérant que ces travaux sont nécessaires au chantier, approuve à l'unanimité l'avenant au marché de travaux Chemin de l'Epinasse et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant

IV. Finances : décisions modificatives Budget Commune et Transport Scolaire 2008.

Sur le Budget Commune, il est nécessaire de virer des crédits budgétaires d'un montant de 100 000 € au Chapitre de dépenses d'investissement 21 car les fonds ont été budgétisés en grande partie sur le Chapitre 23 alors que les dépenses à régler sont à imputer sur le Chapitre 21. Le Conseil Municipal approuve par 18 voix favorables et 1 abstention cette décision modificative.

Sur le Budget Transport Scolaire, afin de pouvoir mandater la facture relative à l'achat du bus scolaire, il est nécessaire de virer la subvention communale d'un montant de 86 600 €, accordée par le Conseil Municipal dans sa session de septembre dernier, vers la section d'investissement du Budget Transport Scolaire. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce virement de crédit.

V. Tarifications redevance assainissement 2009 :

Monsieur VANTHUYNE Guy, Vice Président de la commission Finances, propose une revalorisation de la redevance.

Il remet aux élus, les tarifs de la délibération 2008 où avait été inscrite l'augmentation de 10%.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation pour 2009 de 5%. Elle rappelle que cette redevance est recouvrée par la SAUR au profit de la Commune.

| | Désignation | Tarifs 2008 | Tarifs 2009 |
|------------------------|--------------------------------------|----------------|----------------|
| Part de la commune HT | | | |
| - Part fixe | Abonnement annuel | | |
| - Part proportionnelle | N°1 (0 à 40 m ³) | 11.66 | 12.24 |
| | N°2 (au-delà de 41 m ³) | 0.110 0.389 | 0.115 0.408 |

Après en avoir délibéré, considérant l'importance des travaux assainissement à venir, Le Conseil Municipal, par 18 voix favorables et 1 voix contre, décide de valider la majoration de 5% à compter du 1^{er} janvier 2009.

VI. Révision de la redevance forfaitaire concernant les abonnés ayant un puits alimentant leur point d'eau domestique et bénéficiant de l'assainissement collectif :

Monsieur VANTHUYNE Guy, Vice Président de la commission Finances, rappelle au Conseil Municipal que la facturation de la redevance assainissement (traitement eau, lutte pollution, modernisation des réseaux) est établie en fonction de la consommation relevée par la SAUR.

L'eau consommée à partir d'un puits pour les besoins domestiques (wc, autres branchements..) mais rejetée dans le réseau d'assainissement échappe à la redevance.

Il est proposé que la redevance d'assainissement soit établie sur la base forfaitaire de 30m3 par personne lorsque la consommation d'eau facturée sera inférieure à ce forfait.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et décide de fixer à 30m3 la redevance forfaitaire concernant les abonnés ayant un puits alimentant leur point d'eau domestique.

VII. Etude diagnostic du système d'assainissement de la Commune d'Angles : autorisation du Conseil Municipal à mener l'opération, demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'agence de l'eau, information sur les travaux envisagés, marché de maîtrise d'œuvre.

La Commune d'Angles dispose d'une station d'épuration de type boue activée et d'un réseau de collecte des eaux usées de type séparatif. Le réseau d'assainissement couvre le bourg et les effluents collectés sont dirigés vers la station. L'étude diagnostic envisagée se décompose en deux phases distinctes : Une tranche ferme comprenant l'acquisition de données, des mesures sur les nappes hautes et basses et la rédaction d'un schéma directeur de l'assainissement, et une Tranche conditionnelle comprenant un passage caméra, des tests à la fumée et des tests au colorant sur les branchements.

Les résultats de cette étude devront permettre à la Commune d'Angles de déterminer les rendements minimum à atteindre pour la collecte et le traitement des eaux usées pour respecter les objectifs de qualité du milieu récepteur des effluents, de mesurer l'impact à prendre en compte par la station d'épuration des rejets quelles que soient leurs origines directes ou indirectes, de définir la nature et l'importance des travaux restant à réaliser (en particulier la réhabilitation du réseau et la mise en conformité des branchements), et d'établir un programme pluriannuel chiffré de travaux.

Cette étude est prévue pour fin 2008-début 2009, s'étalant sur une durée de 12 mois. Son coût prévisionnel est estimé à 30 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à mener l'opération portant étude diagnostic du réseau assainissement raccordé à la station d'épuration de l'agglomération d'Angles et demande une aide financière au Département à hauteur de 10% du coût total de l'opération et à l'Agence de l'Eau à hauteur de 50%.

Le plan de financement de l'opération, d'un montant de 30 000 € HT, se décompose ainsi comme suit :

| | |
|---------------------------------------|----------|
| Subvention Département 10% : | 3 000 € |
| Aide financière Agence de l'Eau 50% : | 15 000 € |
| Autofinancement 40% : | 12 000 € |

Par ailleurs, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de confier la maîtrise d'œuvre de cette opération à la Subdivision de l'Equipement des Sables d'Olonne.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve et autorise Madame le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec la DDE d'un montant de 2 580 € HT.

VIII. Intégration des voies et réseaux du Lotissement Capriola II dans le domaine communal :

Dans le cadre de la demande, par l'Association Syndicale du lotissement « Capriola II » de la prise en charge de la voirie et des espaces verts du lotissement par la commune, le Conseil Municipal a décidé lors d'une précédente séance, de faire vérifier par la commission voirie le bon état de ces équipements au regard du cahier des charges mis en place par la commune.

La commission voirie s'est effectivement réunie et a constaté l'état convenable de la voirie et des espaces verts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (Mr MONVOISIN Joël, concerné par ce dossier en tant que Président de l'association syndicale du lotissement s'étant retiré du vote),

- se prononce favorablement pour l'incorporation de la voirie et des espaces verts du lotissement Capriola II dans le domaine privé communal à titre gratuit,
- autorise Madame le Maire à mandater un notaire pour accomplir toutes les formalités administratives. Les frais notariés et de géomètre seront à la charge du vendeur soit « l'Association Syndicale du Lotissement Capriola II ».
- autorise Madame le Maire à signer tous documents s'y référant.

IX. Dénomination de rues :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir consulté la Communauté de Communes du Pays Moutierrois (CCPM), nomme la rue située dans la zone artisanale « La Dugeonnière II » de la CCPM, Rue de l'Avenir.

Par ailleurs, Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'ouverture des lotissements privés dans la zone urbaine située entre la Route de Fontaine et la Route de Cigogne, il est nécessaire de nommer les rues internes à celle-ci.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal nomme les rues en fonction de grands noms de la médecine :

- Louis PASTEUR (1822- 1895)
Biologiste & Chimiste

- Pierre & Marie CURIE (1859-1906) / (1867-1934)
Physiciens

- Albert SCHWEITZER (1875-1965)
Médecin

- Alexander FLEMING (1881-1955)
Biologiste

- Ambroise PARE (1510-1590)
Chirurgien

- Antoine LAVOISIER (1743-1794)
Chimiste

X. Equipement de la Commune en défibrillateurs :

Ce point a été abordé en début de séance lors de l'exposé de la commission « Jeunesse et sports »

XI. « Club Nature La Cicadelle » : présentation et aide à la création éventuelle.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'association « Club Nature La Cicadelle ». Cette association regroupe des personnes faisant de l'animation nature en initiant les enfants et les familles au milieu naturel. Le Conseil Municipal, considérant que l'épanouissement de l'enfant est primordial, soutient l'association et décide de lui verser une subvention de fonctionnement de 70 €. Les communes de St Benoist sur Mer et de La Jonchère apporteront également une contribution financière. Par ailleurs, la Commune d'Angles met à disposition le Centre de Loisirs au Club Nature les samedis 15/11/08, 07/02/09 et 06/06/09 de 9h45 à 12h15. Les deux autres communes participeront également pour 3 séances chacune sur leur territoire respectif.

XII. Salles municipales : mise à disposition pour des réunions de partis politiques.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise à disposition des salles municipales pour des réunions de partis politiques.

L'assemblée délibérante approuve, par 8 voix favorables, 6 oppositions et 5 abstentions, la mise à disposition de salles communales pouvant recevoir du public.

Par ailleurs, les élus décident de les louer au prix en vigueur par 12 voix favorables et 7 contre.

XIII. Communications diverses :

a) Cessions immobilières Ancienne Trésorerie d'Angles et Parcelle A n°1920 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des estimations du service des Domaines sur des biens immobiliers communaux : Ancienne Trésorerie, 509 m², valeur vénale appréciée à 245 000 €, et Parcelle en nature d'espace vert cadastrée A n° 1920, valeur vénale appréciée à 59€/m².

Le Conseil Municipal, avant de se prononcer sur la vente de ces biens, décide (après intervention de Messieurs MONVOISIN Joël, RENARD Michel et VOLTZ Didier) de se réunir pour examiner l'inventaire de tous les biens communaux afin d'éventuellement inclure cette possibilité de vente en fonction des besoins et dans le cadre d'un projet d'ensemble. Les besoins abordés de manière non exhaustive sont la construction d'une nouvelle mairie, l'extension ou la construction d'un nouveau théâtre municipal.

b) Subventions communales 2008:

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements de l'association « Jalmalv », de La Roche sur Yon, pour l'attribution d'une subvention communale 2008 de 150 €.

c) Plan épandage collectif :

Le 2 octobre 2008, la Préfecture de Vendée a transmis un dossier intitulé « gestion collective des engrais de ferme » pour lequel il est demandé un avis de la Commune d'Angles. Messieurs BOILEAU Jean-Claude et RENARD Michel, conseillers municipaux, ont étudié le dossier et ont retenu diverses interrogations portant

sur les représentations graphiques ne faisant pas apparaître, sur les parcelles situées en zone Natura 2000 et réceptrices des boues, un zonage de restrictions liées aux fossés et cours d'eau présents autour des parcelles. La Chambre d'Agriculture, maître d'œuvre du plan, assure qu'il s'agit d'un oubli d'application. Etant donné qu'il n'y a plus aucune observation à formuler, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avis favorable sera transmis à la Préfecture de Vendée sur ce dossier d'épandage collectif.

d) Travaux dans le cadre du Syndicat Mixte du Marais Poitevin et du Bassin du Lay :

Le SMMP consulte la Commune d'Angles pour connaître les éventuels souhaits de travaux envisagés en 2009. Lors d'une réunion du Syndicat Mixte, Mr BOILEAU Jean-Claude, conseiller municipal, a demandé à ce que soit pris en compte pour 2009 les travaux de pieutage le long de la Route des Mottes afin de renforcer la berge. Le Syndicat Mixte rappelle que les travaux demandés doivent répondre à ses statuts, en l'occurrence, « l'étude et la réalisation des nouveaux ouvrages hydrauliques d'intérêt collectif » et que dans le cas précis, les travaux Route des Mottes ne semblent pas être éligibles. Le Syndicat Mixte n'écarte pas néanmoins la possibilité de pouvoir réaliser ces travaux mais avec une participation financière de la Commune d'Angles.

XIV. Questions diverses :

a) Vente du Minibus :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition dernière d'un bus scolaire de 33 places, plus adapté aux besoins de la collectivité. Néanmoins afin de réduire les coûts, il propose au Conseil Municipal de céder à un particulier, l'actuel minibus communal, immatriculé 331 VR 85, pour la somme de 4 180 € H.T. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la cession à Monsieur SIRE François, domicilié à CHAILLE-LES-ORMEAUX (85), du minibus communal immatriculé 331 VR 85, pour un montant de 4 180 € HT soit 5 000 € TTC et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y référant.

b) Contrat de maîtrise d'œuvre portant avant projet d'aménagement de voirie :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le contrat avec le bureau d'étude « BSM » portant études préliminaires et avant projet de quatre aménagements de voiries communales (Rue G.Clémenceau, Rue du Chemin de Fer, Rue de Fontaine et Route des Motettes) pour un montant de 7 200 € HT.

c) Taxes emplacements publicitaires :

Le Conseil Municipal décide d'appliquer, à l'unanimité, à compter de l'année 2009 la taxe sur les emplacements publicitaires situés sur la Commune d'Angles. Un inventaire devra être réalisé par le service technique municipal.

d) Motion concernant le Service Public de la Poste :

Le Conseil Municipal de la Commune d'Angles réuni en séance ordinaire le mardi 28 octobre 2008, adopte par 15 voix favorables et 4 abstentions, la motion suivante :

Le contexte:

La directive Européenne demande aux Etats membres de l'Union à la date du 1^{er} janvier 2010, d'ouvrir à la concurrence, au nom "de la libre entreprise" le service public postal, en matière de collectage, de distribution et d'aménagement sur le territoire national de la présence de son réseau de distribution (aménagement du territoire) Cette même directive recommande également, une mission de service public dite "universelle". Cette recommandation "plancher" n'oblige en rien les états membres à affaiblir l'existant de leurs propres services publics nationaux et encore moins à les privatiser. Cette recommandation n'a pas force de loi au niveau de l'état français, elle dépend de la volonté et des décisions politiques propres à chaque état concerné.

En conséquence:

Nous demandons un débat public national sur l'avenir du service public postal national.

Nous nous prononçons pour un service postal rénové et efficace répondant aux besoins des populations sur l'ensemble du territoire national.

Nous nous prononçons pour une péréquation tarifaire, garante de l'égalité d'accès des usagers à ce service.

Nous nous opposons à la privatisation de La Poste.

Et donner toute publicité à cette motion.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire soussigné constate que le compte rendu sommaire de la réunion du vingt huit octobre deux mil huit comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal dans ladite séance a été affiché par extrait à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le MAIRE,